eurostat | communiquédepresse

213/2016 - 28 octobre 2016

Caractéristiques de la population migrante

Les immigrés de la 2ème génération dans l'UE sont en général bien intégrés sur le marché du travail...

... et affichent un niveau d'études élevé

Quels sont les résultats obtenus en matière d'éducation et d'emploi par la deuxième génération d'immigrés dans l'**Union européenne** (UE)? Comment se situent les immigrés de deuxième génération nés dans leur pays d'accueil par rapport à ceux nés de parents originaires du pays? Comment se développent-ils par rapport aux immigrés de première génération? L'origine de leurs parents nés à l'étranger a-t-elle une influence sur leur réussite? Les réponses à ces questions et à bien d'autres figurent dans la série d'articles «Statistics Explained» sur les immigrés de deuxième génération qui viennent d'être publiées par **Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.** Un éventail de données plus vaste est disponible dans la base de données d'Eurostat.

En 2014, 82,4% de la population de l'**UE** âgée de 15 à 64 ans (soit 251,7 millions de personnes) étaient nés de parents originaires du pays, 11,5% (36,5 millions de personnes) étaient nés à l'étranger et 6,1 % (18,4 millions de personnes) étaient reconnus comme immigrés de deuxième génération, car 4,4% (13,3 millions de personnes) avaient au moins un parent né dans l'UE et 1,7% (5,1 millions de personnes) avaient leurs deux parents nés en dehors de l'**UE**.

Parmi les États membres pour lesquels des données sont disponibles, les plus fortes proportions d'immigrés de la deuxième génération dans le total de la population résidente ont été enregistrées en **Estonie** (21,4%), en **Lettonie** (19,1%), au **Luxembourg** (16,2%), en **France** (14,3%), en **Suède** (11,2%), en **Belgique** (11,0%) en **Slovénie** (10,6%) et en **Croatie** (10,3%).

Structure de la population de l'UE * âgée de 15 à 64 ans par statut migratoire et origine, 2014

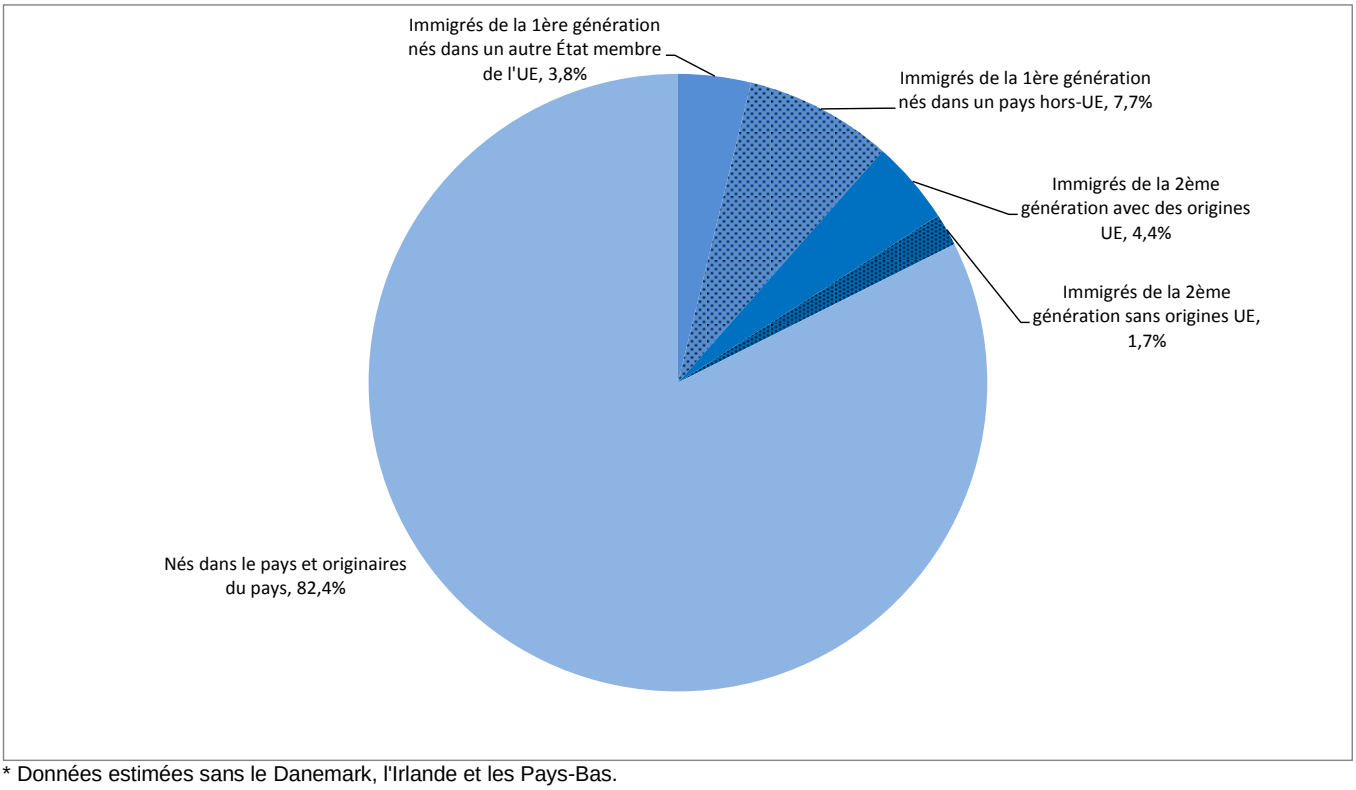

* Données estimées sans le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas.

De meilleurs résultats au niveau de l'UE en matière d'éducation pour les immigrés de 2ème génération...

En 2014, dans l'**UE** dans son ensemble, les immigrés de deuxième génération âgés de 25 à 54 ans avec un origine UE ou non affichaient des taux de diplômés de l'enseignement supérieur plus élevé (respectivement 38,5% et 36,2%) que celui de la population originaire du pays concerné, dont le ratio s'établissait à 30,9%. Les immigrés de deuxième génération affichaient également des résultats supérieurs à ceux des immigrés de première génération, qu'ils soient nés dans un autre État membre de l'UE (33,3%) ou dans un pays tiers (29,4%).

Diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE *, 25-54 ans, par statut migratoire et origine, 2014
(en % de la population résidente totale de la classe d'âge correspondante)

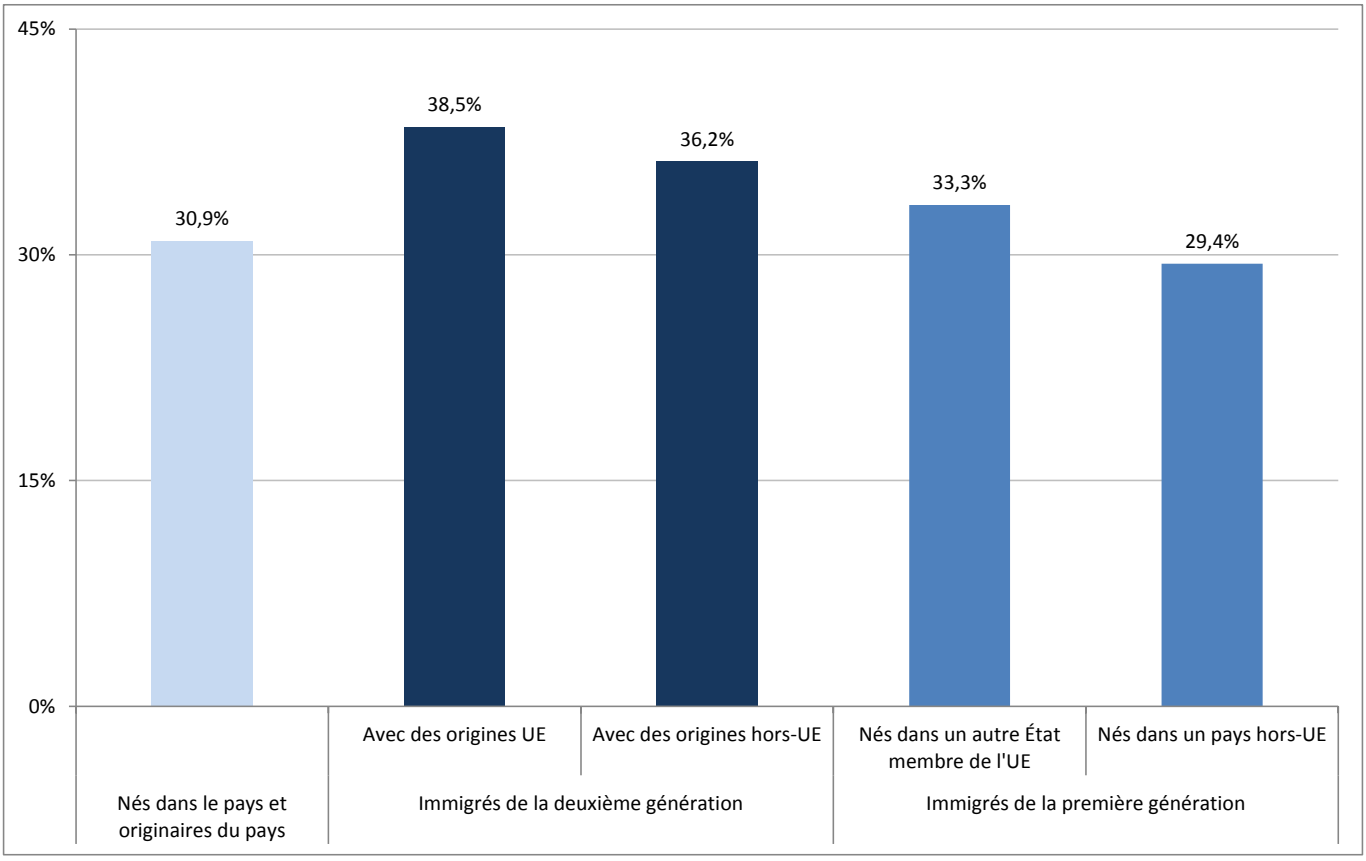

* Données estimées sans le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas.

... mais des situations contrastées d'un État membre à l'autre

Toutefois, la tendance au niveau de l'UE masque des différences importantes entre États membres, où l'ampleur et la nature des écarts varient fortement. Ainsi, au **Portugal**, à **Chypre**, à **Malte**, en **Hongrie**, au **Royaume-Uni** et en **Italie**, la proportion d'immigrés de la deuxième génération diplômés de l'enseignement supérieur se situait à au moins 5 points de pourcentage au-dessus de celle des personnes originaires du pays. À l'inverse, en **Belgique**, au **Luxembourg**, en **Lettonie**, en **République tchèque** et en **Finlande**, la proportion d'immigrés de deuxième génération diplômés de l'enseignement supérieur s'établissait à au moins 5 points en dessous de celle des personnes originaires du pays.

Lorsque les proportions d'immigrés de deuxième génération âgés de 25 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur sont comparées aux taux observés pour les immigrés de première génération, les différences les plus marquées (10 points de pourcentage ou plus en faveur des immigrés de la deuxième génération) sont observées à **Chypre**, en **Slovénie**, en **Grèce**, en **Espagne**, au **Portugal** et en **Italie.** En revanche, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les immigrés de deuxième génération s'est établie à au moins 10 points de pourcentage en dessous de celle de la première génération d'immigrés au **Luxembourg**, en **Pologne** et en **République tchèque.**

Diplômés de l'enseignement supérieur dans les États membres de l'UE*, 25-54 ans, par statut migratoire et origine, 2014

(en % de la population résidente totale de la classe d'âge correspondante)

	Nés dans le pays de parents qui en sont originaires	Immigrés de la deuxième génération	Immigrés de la première génération
UE*	**30,9**	**37,5**	**30,7**
Belgique	43,9	33,7	34,2
Bulgarie	28,5	:	42,5
République tchèque	24,0	18,7	29,8
Danemark	:	:	:
Allemagne	29,2	25,1	23,7
Estonie	38,0	34,7	42,4
Irlande	:	:	:
Grèce	31,9	32,5	13,4
Espagne	41,5	44,9	28,7
France	36,5	40,7	35,2
Croatie	25,2	25,0	16,6
Italie	19,1	26,7	12,7
Chypre	44,7	62,3	39,0
Lettonie	34,8	29,3	22,4
Lituanie	39,2	39,2	38,4
Luxembourg	39,7	32,5	56,9
Hongrie	24,9	35,6	33,7
Malte	20,4	35,1	38,6
Pays-Bas	:	:	:
Autriche	31,6	32,3	29,2
Pologne	31,1	27,5	49,6
Portugal	23,0	45,2	29,4
Roumanie	18,2	:	:
Slovénie	34,8	36,1	15,0
Slovaquie	22,4	22,1	25,8
Finlande	46,1	40,9	33,1
Suède	42,0	39,5	43,7
Royaume-Uni	37,4	46,8	50,1
Norvège	45,4	52,4	42,3
Suisse	44,4	41,9	41,2

* Données estimées
: Données non disponibles
Les données sources sont consultables ici.

Taux d'emploi des immigrés de 2ème génération dans l'UE similaires à ceux des personnes nées dans le pays de parents qui en sont originaires

En 2014, dans l'**UE** dans son ensemble, 81,1% des immigrés de deuxième génération âgés de 25 à 54 ans et ayant au moins un parent né dans l'UE occupaient un emploi. Ce taux était légèrement supérieur à celui des personnes originaires du pays concerné (78,6%, soit un ecart de 2,5 points) et 7,1 pp plus élevé que celui des immigrés de deuxième génération dont les deux parents étaient nés en dehors de l'UE (74,0%). Les immigrés de deuxième génération originaires de l'UE affichaient également des taux d'emploi supérieurs à ceux des immigrés de première génération nés dans un autre État membre de l'UE (écart de 4,0 pp) ou dans un pays tiers (15,6 pp).

Taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 54 ans dans l'UE*, par statut migratoire et origine, 2014
(en % de la population résidente totale de la classe d'âge correspondante)

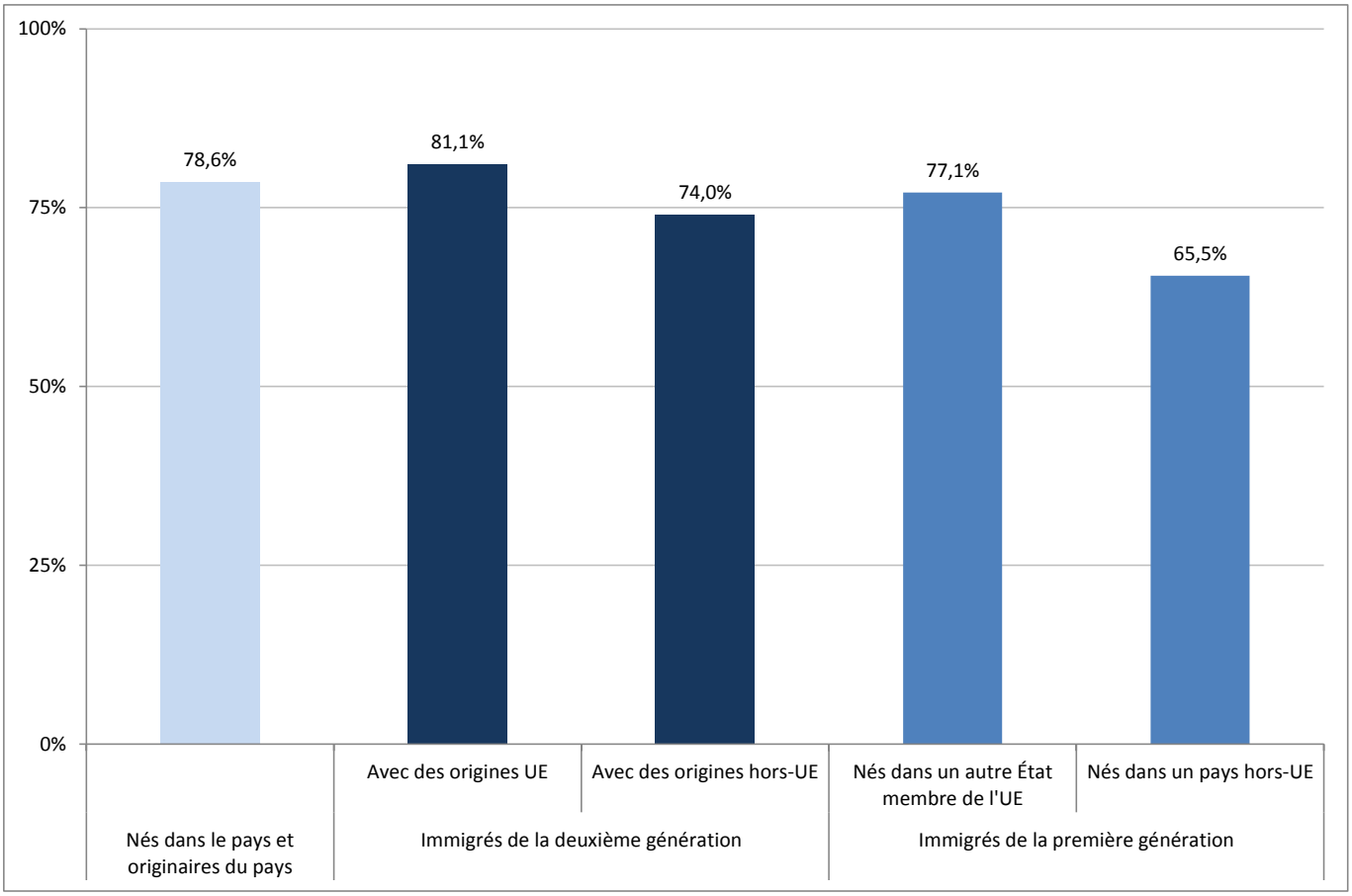

* Données estimées sans le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas.

Taux d'emploi des immigrés de la 2ème génération supérieurs à ceux des personnes originaires du pays en Bulgarie, au Luxembourg, au Portugal et en Hongrie

En 2014, parmi les États membres pour lesquels des données sont disponibles, les immigrés de deuxième génération présentaient un taux d'emploi similaire ou même supérieur à celui des personnes originaires du pays en **Bulgarie**, au **Luxembourg**, au **Portugal**, en **Hongrie**, en **Finlande** ainsi qu'en **Pologne**. À l'inverse, le taux d'emploi des immigrés de deuxième génération accusait un déficit d'au moins 5 points de pourcentage sur celui des personnes originaires du pays en **Belgique**, en **Croatie**, en **Lettonie**, à **Malte**, en **Slovénie**, en **Autriche** et en **Allemagne.**

Lorsque les taux d'emploi des immigrés de la deuxième génération âgés de 25 à 54 ans sont comparés aux taux d'emploi des immigrés de la première génération, les différences les plus fortes (10 points de pourcentage ou plus en faveur des immigrés de deuxième génération) sont observées en **France**, en **Suède**, en **Finlande**, en **Bulgarie** et en **Autriche**. À l'inverse, le taux d'emploi des immigrés de deuxième génération s'établissait à au moins 5 points de poucentage en dessous de celui des immigrés de première génération en **Lettonie** et en **Lituanie**.

Taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 54 ans dans les États membres de l'UE*, par statit migratoire et origine, 2014

(en % de la population résidente totale de la classe d'âge correspondante)

	Nés de parents originaires du pays concerné	Immigrés de la deuxième génération	Immigrés de la première génération
UE*	**78,6**	**79,0**	**69,3**
Belgique	84,8	71,7	62,7
Bulgarie	74,5	83,8	72,2
République tchèque	84,2	79,4	79,4
Danemark	:	:	:
Allemagne	86,0	80,9	72,8
Estonie	82,8	79,1	78,6
Irlande	:	:	:
Grèce	63,1	58,8	56,2
Espagne	69,1	64,4	59,8
France	83,9	80,2	66,6
Croatie	74,3	62,5	60,5
Italie	68,6	66,7	65,0
Chypre	77,1	75,0	75,9
Lettonie	80,0	74,4	80,2
Lituanie	81,0	76,5	81,6
Luxembourg	85,5	87,5	81,6
Hongrie	78,8	79,1	78,5
Malte	75,7	70,2	71,9
Pays-Bas	:	:	:
Autriche	88,0	82,8	72,0
Pologne	77,7	77,2	76,0
Portugal	77,8	78,3	76,3
Roumanie	77,6	:	:
Slovénie	83,9	78,5	76,0
Slovaquie	76,8	74,3	75,1
Finlande	81,5	81,4	68,6
Suède	89,0	86,9	73,4
Royaume-Uni	83,9	82,3	76,1
Norvège	86,0	84,7	74,5
Suisse	91,6	87,4	80,8

* Données estimées
: Données non disponibles
Les données sources sont consultables ici.

Informations géographiques

L'**Union européenne** (UE28) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Méthodes et définitions

La source des données est l'**enquête sur les forces de travail** (EFT) — **module ad hoc 2014 sur «la situation des migrants et de leurs descendants directs sur le marché de l'emploi»**. Quatre États membres de l'UE (le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas) n'ont pas collecté ces données, même sir l'Allemagne a fournit à Eurostat des données agrégées sur la base d'une autre source. L'EFT est d'une vaste enquête par sondage menée auprès des ménages privés. Les données de l'EFT se réfèrent à la population résidente et, partant, les résultats de l'EFT concernent les personnes résidant dans le pays, quel que soit le pays où ces personnes travaillent. Cette différence peut être considérable dans les pays dans lesquels les flux transfrontaliers sont importants. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la publication EFT-UE d'Eurostat.

Par **personnes originaires du pays**, on entend les personnes qui sont nées dans le pays et dont les deux parents sont eux aussi nés dans le pays de résidence actuel.

Par **immigrés de la première génération**, on entend les personnes qui sont nées à l'étranger et qui ont migré ultérieurement vers leur pays de résidence actuelle, indépendamment de leur nationalité.

Par **immigrés de la deuxième génération**, on entend les enfants d'immigrés qui sont nés dans le pays de résidence actuel. Les immigrés de deuxième génération originaires de l'UE définissent les personnes nées dans le pays ayant un parent né à l'étranger et un parent né dans l'UE (y compirs dans le pays déclarant). Les immigrés de deuxième génération originaires de pays tiers définissent les personnes nées dans le pays et dont les deux parents sont nés en dehors de l'UE.

Le **taux des diplômés de l'enseignement supérieur** correspond au pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné qui a achevé avec succès des études supérieures (universités, grandes écoles, etc.). Ce niveau d'études correspond aux niveaux 5 à 8 de la CITE 2011 (Classification internationale type de l'éducation).

Le **taux d'emploi** est calculé comme étant le nombre de personnes occupées en pourcentage de la population du même âge.

Plus d'informations

Section du site web d'Eurostat consacrée à l'intégration des migrants.

Base de données d'Eurostat sur l'enquête sur les forces de travail.

Ensemble d'articles Statistics Explained d'Eurostat consacrés aux immigrés de première et deuxième génération (en anglais).

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Katarzyna KRASZEWSKA
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

ec.europa.eu/eurostat/

@EU_Eurostat

Production des données:

Mihaela AGAFITEI
Tél: +352-4301-34 372
mihaela.agafitei@ec.europa.eu

Georgiana IVAN
Tél: +352-4301-36 924
aurelia-georgiana.ivan@ec.europa.eu

Demandes media: Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu